FOYERS RURAUX 31/65!!

DOSSIER ADHESION

2024-2025

65

Nous vous demandons de prendre le temps et de bien remplir l’ensemble de ce document. Les informations renseignées nous permettent de mieux communiquer avec vous et de renseigner correctement le site internet avec l’ensemble de vos coordonnées et de vos activités.

01 CALENDRIER

09 JUILLET

- Ouverture des adhésions sur Gestanet pour la saison 2024-2025 ainsi que de ASSUR'OPTION

22 JUILLET

- Envoi des dossiers de campagne 2024-2025

DU 27 JUILLET AU 18 AOÛT

- Fermeture de la Fédération des Foyers Ruraux 31-65

31 AOÛT

- Fermeture officielle des adhésions saison 2023-2024 sur Gestanet

02 LES COTISATIONS C'EST QUOI ?

140€

COTISATION DES ASSOCIATIONS

60€ CNFR + 80€ Fédération

En cette rentrée 2024/2025, vous aurez le choix de sélectionner sur Gestanet les deux types d'assurances auxquelles vous souhaitez souscrire pour votre structure et vos adhérents : la Responsabilité Civile (RC) et l'Individuelle Accident (IA).

La Responsabilité Civile couvrira votre structure.

L'Individuelle Accident permettra de proposer une couverture à vos adhérents quand ils prendront leur carte.

Vous pouvez prendre les deux assurances, seulement la Responsabilité Civile ou aucune des deux. **Dans ce dernier cas vous devrez trouver vous-même une responsabilité civile qui couvrira l'ensemble de votre structure et de vos adhérents !**

10€

COTISATION INDIVIDUELLE 'CLASSIQUE'

Carte annuelle

Dans ces 10€ il y a la part de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, la part de la Fédération des Foyers Ruraux 31-65, le prix de la Responsabilité Civile et le prix de l'Individuelle Accident.

Si vous n'avez pas souscrit à l'Individuelle Accident le prix de la cotisation individuelle sera inférieur. Idem si vous n'avez pas pris la Responsablité Civile. Rapprochez vous de nous pour plus de détails.

Pour l'achat des cartes : nous vous conseillons de faire une commande majeure en début d'année et les surplus au compte-goutte. Cela évitera de vous retrouver avec des volumes cartes non utilisées et non remboursables.

3 €

COTISATION INDIVIDUELLE 8 JOURS

Carte temporaire

Cette cotisation est destinée à vos adhérents et bénévoles occasionnels (stage, événements, activité unique et temporaire...). Elle est valide 8 jours et possède les mêmes caractéristiques que celle à 10€.

1 carte d'adhésion = 1 carte d'adhésion UNIQUE sur toute la France. Vous pouvez faire toutes les animations que vous voulez dans n'importe quelle association adhérente aux foyers ruraux !!!!

ATTENTION :

La cotisation individuelle passe à 10 euros pour la saison 2024/2025 (votée en Assemblée Générale le 25 mai 2024). Pour une question d'équité, elle augmentera chaque saison jusqu'à atteindre le même tarif que pour toutes les associations de Haute-Garonne.

Rappel : jusqu'au 31 août 2024, n'oubliez pas de sélectionner la saison pour laquelle vous souhaitez effectuer la commande sur Gestanet.

Pour déclencher l'assurance, vous devez rentrer à minima les adhésions du bureau et du conseil d'administration dans Gestanet. L'adhésion annuelle de votre association est une cotisation, pas une assurance ! Vous n'êtes pas couverts même avec les 140€ payés. Il faut prendre les cartes et les rentrer dans Gestanet.

03 COMMENT ÊTES VOUS COUVERTS ?

La Fédération vous apporte une gamme complète en terme de protection avec SMACL Assurances (contrat CNFR). Vous êtes couverts du 1er septembre au 31 août de l'année d'après à partir du moment où l'adhérent est enregistré sur Gestanet.

Un extension d'assurance est prévu pour tout le mois de septembre pour vous permettre de relancer la saison, faire des activités de découverte. A la condition d'avoir été adhérent sur la saison précédente.

RESPONSABILITÉS DE BASE

Votre association est couverte sur les dégâts matériels/corporels qu'elle pourrait causer.
Votre association est couverte sur ses différentes activités et événements.
Vos adhérents (si vous avez souscrit à l'Individuel Accident) sont couverts sur les sinistres qu'ils peuvent causer qu'ils soient matériels et corporels.

Exemples de garanties : rapatriements, dégradations aux biens confiés, intoxication alimentaire, défense recours...

OPTION ASSUR'OPTION

Votre association peut obtenir des options supplémentaires hors contrat de base.

Pour assurer des salles : à condition de l'occuper plus de 30 jours consécutifs dans l'année.
Le contrat auto-mission : pour protéger vos véhicules lors de vos missions.
Une annulation voyages et événements.
Assurer du matériel particulier : denrées alimentaires, chapiteaux...

Pour de plus amples informations, appelez-nous.

04 GESTANET, LES BONNES PRATIQUES

En début de saison, lors de la réadhésion, prenez le temps de remplir le pavé **orange, onglet information de la structure** :

- un numéro de téléphone
- une adresse postale
- un mail
- votre site internet
- les liens vers vos réseaux sociaux

En début de saison, lors de la réadhésion, prenez le temps de remplir le pavé **bleu turquoise, onglet ajouter** :

- préciser quand un adhérent fait partie du Conseil d'Administration
- noter les adhérents faisant partie du bureau (présidente, trésorier, coprésident, sécrétaire...)

En début de saison, lors de la réadhésion, prenez le temps de remplir le pavé **rouge, onglet liste** :

- avec toutes les activités que vous proposez

Cela servira à renseigner la carte intéractive du futur site internet de la Fédération. De cette façon une personne consultant notre site pourra connaître ce que vous proposez et vous contacter si besoin.

05 LA FÉDÉRATION : À QUI VOUS ADRESSER ?

Anaïs Boineau : responsable paie et social, Impact emploi

Nathalie Bonnet : comptabilité

Christelle Campodall'orto : administration, comptabilité, subventions Conseil Départemental

Marie Morillon : Jazz sur son 31, Détours en Campagne, responsable de l'EVS d'Auzeville-T., réseau

Coralie Condis : déléguée générale adjointe, chargée de mission EVS, tiers lieux, cafés assos, réseau

Bastien Cappelletti : délégué général, gestion des ressources humaines, réseau

Agathe Degorces : chargée de mission culture, graphisme, réseau

Benjamin Sauvage : chargé de mission jeunesse 31/65, réseau, activité physiques santé et loisirs

Dimitri Kowalik : coordinateur départemental enfance et jeunesse 65

Cyril Martin : accueil, secrétariat, assurance, parc matériel

Isabelle Noyer : missions départementales 65, responsable de l'EVS d'Argelès-Gazost, réseau

06 NOS ACCOM-PAGNEMENTS

POUR VOTRE ASSO

IMPACT EMPLOI
Pour gérer vos salariés (fiche paie, déclaration URSSAF...)

GRAPHISME
si vous avez besoin d'un logo, affiche, flyer, programme, bâche...

COMPTABILITÉ
Un logiciel Basicompta pour simplifier votre comptabilité.

COMMUNICATION
Pour passer vos événements sur la newsletter hebdomadaire de la Fédération.

GESTANET
Un outils pour gérer votre vie associative, vos adhérents, factures, assurances, sinistres...

PRÊT DE MATÉRIEL
Pour louer à 30€ du matériel événementiel : projecteurs, sonos, structures de scène...

Attention : à partir de cette saison, une caution de 500€ sera demandée pour tout prêt d'équipement suite à des retours réguliers de matériels endommagés (rideaux déchirés, projecteurs cabossés...).

POUR LES BÉNÉVOLES

FORMATIONS GRATUITES
communication, comptabilité, gestion d'associative, conte, matériel son...

SOUTIENT À LA CRÉATION
D'Espaces de Vie Sociale, d'Espaces Jeunes, de cafés assos...

FORMATIONS BAFA BAFD
Pour encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents .

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS
À la rédaction de statuts, projets associatifs, médiation...

LES PLUS ?

La SACEM : accès à des réductions.
L'agrément Jeunesse Education Populaire : accompagnement à la demande, au renouvellement.
L'agrément Service Civique : obtention de volontaires en Service Civique.
L'agrément Tourisme : immatriculation pour pouvoir voyager en toute liberté et facilité.
La demande de rescrit fiscal : accompagnement à la demande de rescrit.

07 QUEL EST VOTRE SECTEUR ????

SECTEUR 01	Agathe Degorces	agathe.degorces@mouvement-rural.org
SECTEUR 02	Marie Morillon	marie.morillon@mouvement-rural.org
SECTEUR 03	Coralie Condis	coralie.condis@mouvement-rural.org
SECTEUR 04	Bastien Cappelletti	bastien.cappelletti@mouvement-rural.org
SECTEUR 05	Bastien Cappelletti	bastien.cappelletti@mouvement-rural.org
SECTEUR 06	Benjamin Sauvage	benjamin.sauvage@mouvement-rural.org
SECTEUR 07	Coralie Condis	coralie.condis@mouvement-rural.org
SECTEUR 08	Isabelle Noyer	isabelle.noyer@mouvement-rural.org

STRUCTURES FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX 31-65

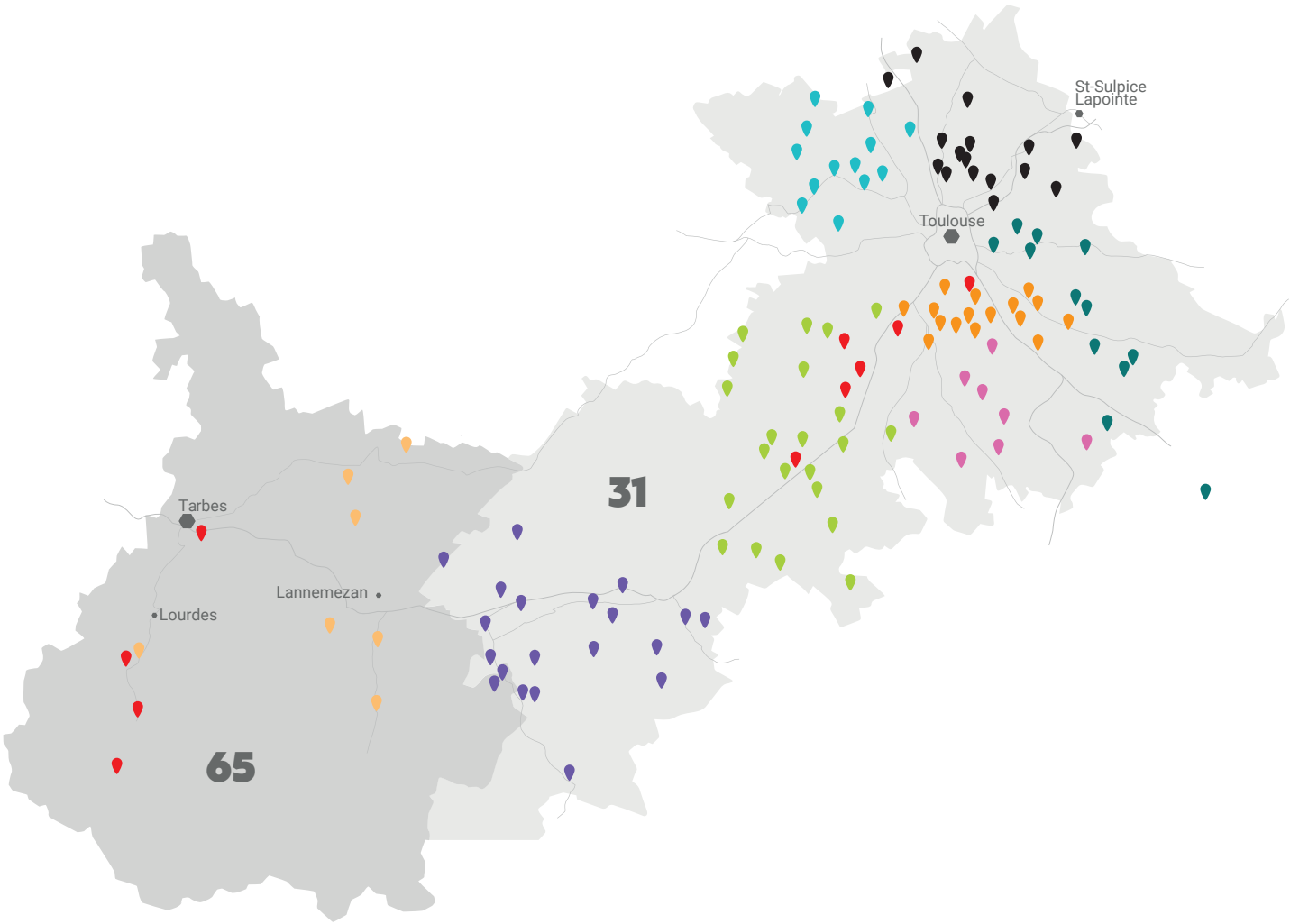

CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

SAISON 2024-2025

VOTRE EXEMPLAIRE

L'adhésion des Foyers Ruraux et Associations Locales au Mouvement Rural est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous. Veuillez renvoyer un exemplaire et conserver l'autre.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :
La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, 110 impasse Jeanne Barret, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Représentée par son co-président : Pascal Bailleau

Et d'autre part :
Le Foyer rural ou l'association locale de : ……
Représentée par son (sa) Président(e) : ……

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DU MOUVEMENT RURAL (extrait du préambule de la CNFR)

«(...) Toutes les associations déclarées et régies par la loi du 1er juillet 1901 (…), dès lors qu'elles adhèrent au mouvement, s'engagent à respecter les principes énoncés dans ce préambule :

- Elles remplissent leurs missions dans le cadre de la démocratie républicaine et de la liberté d'association telles qu'elles sont garanties dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- Elles sont ouvertes à tous
- Elles respectent les opinions et les croyances de chacun ;
- Elles réalisent les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté et de la dignité de chaque personne ;
- Elles favorisent l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité et de responsables du mouvement.
- Leurs actions reposent sur la libre association des habitants d'un même territoire, défini par eux comme un lieu de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble.
- Elles trouvent leur cohérence dans un territoire, et dépassent les approches catégorielles ou sectorielles.
- Elles se réfèrent dans leurs pratiques au projet d'éducation populaire...»

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

Le Foyer rural (l'association locale, ou toute autre association adhérente), signataire de la présente convention renouvelle son adhésion pour la saison 2024-2025 auprès de la structure fédérale signataire. Par cette adhésion, il reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion au mouvement-rural et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents des orientations communes, services, moyens collectifs mis en œuvre par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations du Milieu Rural.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Par cette convention, le Foyer rural/l'association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs du Mouvement Rural, à adhérer et faire adhérer tous ses membres par le système d'adhésion en ligne Gestanet.

Fait à : ……,

le : ……

Co-président des Foyers Ruraux 31-65 :

Le (la) Président(e) du Foyer Rural
ou de l'association locale :

CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

SAISON 2024-2025

EXEMPLAIRE À ENVOYER

L'adhésion des Foyers Ruraux et Associations Locales au Mouvement Rural est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous. Veuillez renvoyer un exemplaire et conserver l'autre.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :
La Fédération des Foyers Ruraux 31-65, 110 impasse Jeanne Barret, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Représentée par son co-président : Pascal Bailleau

Et d'autre part :
Le Foyer rural ou l'association locale de : ……
Représentée par son (sa) Président(e) : ……

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DU MOUVEMENT RURAL (extrait du préambule de la CNFR)

«(...) Toutes les associations déclarées et régies par la loi du 1er juillet 1901 (…), dès lors qu'elles adhèrent au mouvement, s'engagent à respecter les principes énoncés dans ce préambule :

- Elles remplissent leurs missions dans le cadre de la démocratie républicaine et de la liberté d'association telles qu'elles sont garanties dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- Elles sont ouvertes à tous
- Elles respectent les opinions et les croyances de chacun ;
- Elles réalisent les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté et de la dignité de chaque personne ;
- Elles favorisent l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité et de responsables du mouvement.
- Leurs actions reposent sur la libre association des habitants d'un même territoire, défini par eux comme un lieu de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble.
- Elles trouvent leur cohérence dans un territoire, et dépassent les approches catégorielles ou sectorielles.
- Elles se réfèrent dans leurs pratiques au projet d'éducation populaire...»

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

Le Foyer rural (l'association locale, ou toute autre association adhérente), signataire de la présente convention renouvelle son adhésion pour la saison 2024-2025 auprès de la structure fédérale signataire. Par cette adhésion, il reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion au mouvement-rural et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents des orientations communes, services, moyens collectifs mis en œuvre par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations du Milieu Rural.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Par cette convention, le Foyer rural/l'association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs du Mouvement Rural, à adhérer et faire adhérer tous ses membres par le système d'adhésion en ligne Gestanet.

Fait à : ……,

le : ……

Co-président des Foyers Ruraux 31-65 :

Le (la) Président(e) du Foyer Rural
ou de l'association locale :

LES CARTES

08

Vous êtes de plus en plus nombreux à ne plus vouloir les cartes en papier cartonné avec les factures de vos commandes. Afin de faire une liste précise merci de nous dire si vous souhaitez les recevoir encore.

Je suis le Foyer Rural ou l'association.....

☐ Je veux recevoir des cartes cartonnées toute l'année
☐ Je veux recevoir des cartes cartonnées à la rentrée (sept.) puis dématérialisées le reste de l'année
☐ Je veux recevoir uniquement des cartes dématérialisées

Combien je veux de cartes pour la rentrée.....

☐ Je veux recevoir mes factures en dématérialisée
☐ Je veux recevoir mes factures papier

CORRESPONDANTS LOCAUX PRESSE

09

Afin de mieux communiquer autour de vos actions et améliorer la visibilité de notre réseau, nous vous demandons de nous communiquer si vous le souhaitez, les coordonnées des correspondants locaux avec lesquels vous travaillez sur le territoire.

Nom, prénom, titre du journal, média, téléphone, mail...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FOYERS RURAUX 31/65!!

110 IMPASSE JEANNE BARRET
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

federation3165@mouvement-rural.org

05 61 73 48 48

www.foyersruraux3165.fr